



Reclamation sur caution d'appartement

Par **christelle2005**, le **19/03/2008** à **16:23**

bonjour voilà je vous expose mon problème je ne sais pas quoi faire ou vers qui me tourner .mon ancien cabinet de location d'appartement me reclame 300 euros car lorsque j'ai quitté les lieux j'ai remis tous a neuf y compris la moquette mais voilà le cabinet m'a dit que je n'avait pas le droit de poser de la moquette neuve sur de l'ancienne .a-t'il le droit de me reclamer une tel somme et j'ai essayer de prendre contact pour trouver un arrangement rien a faire .j'attend une reponse je vous remercie par avance de pourvoir m'aider